

Accords salariaux 2020



Branche / Entreprise	Augmentation effective	Salaire minimum	Divers
PRESTATION DE SERVICE			
Commerce de détail			
Coop	1,0 % individuelle	-	0,75 % selon performance, 0,25 % pour l'égalité des salaires et travailleurs avec de l'ancienneté
Lidl	-	-	Négociations salariales du printemps 2020
Migros (Syna n'est pas partenaire CCT)	0,5-0,9 % individuelle	-	
Magasins des stations-service	-	-	Deuxième année consécutive de blocage des salaires
Restauration			
Restauration	-	-	Négociation en cours, résultat fin mars
Produits alimentaires			
Boulangeries	-	1 %, exclusivement pour le personnel formé, pas pour le personnel sans formation	
Fenaco	1,1 % individuelle	-	
Secteur de la santé			
Argovie Hôpital cantonal d'Argovie Hôpital cantonal de Baden Services psychiatriques	1,0 % individuelle 1,0 % individuelle 1,0% individuelle	- - -	
Bâle-Campagne Hôpital cantonal Psychiatrie	0,6% individuelle 1,0 % (0,4% générale, 0,6% individuelle)	- -	
Bâle-Ville Hôpital universitaire Psychiatrie universitaire Hôpital Felix-Platter	0,7% individuelle 0,7 % individuelle, 0,14 % prime de performance 0,5% individuelle	- - -	
Rehab de Bâle	1,0 % générale	-	

Branche / Entreprise	Augmentation effective	Salaire minimum	Divers
Jura Hôpital du Jura	-	-	En négociation
Fribourg Hôpital de Fribourg	-	-	Décision politique en décembre
Neuchâtel Hôpital, Centre psychiatrique, EMS et soins à domicile	1,2 % générale (dans le courant de 2020), 0,7–1,7 % pour changement de palier salarial (individuelle)	-	
Thurgovie Hôpital de Thurgovie (Spital Thurgau AG)	0,8% individuelle	-	
Vaud Hôpital, EMS et soins à domicile	Augmentation de la somme salariale de CHF 20 millions pour les nouvelles classifications dans le système salarial	-	
Valais Hôpital du Valais	-	-	En négociation
Hôpital Riviera-Chablais	2,0 % pour changement de palier salarial (individuelle)	-	
Zoug Hôpital cantonal de Zoug (Zug AG)	> 1 % individuelle	-	En négociation
VIVA AG Centres pour personnes âgées, Lucerne	1 % individuelle	-	
Nettoyage			
Nettoyage Suisse romande	-	0,2–0,8 %	
Nettoyage Suisse allemande	-	2,0–3,0 %, selon CCT	
INDUSTRIE			
Industrie chimique et pharmaceutique			
Airex, Sins AG	-	-	En négociation
BASF	-	-	En négociation

Branche / Entreprise	Augmentation effective	Salaire minimum	Divers
DSM Nutritional, Sisseln AG	-	-	En négociation
DSM, Lalden	-	-	En négociation
EMS Chemie	-	-	Négociations salariales mars/avril 2020
Ineos, Sins AG	-	-	En négociation
Lonza	-	-	En négociation
Novartis	-	-	En négociation
Syngenta, Monthey	-	-	En négociation
Industrie électrique et énergétique			
Groupe e, Fribourg	1,2 % individuelle	-	1 jour de vacances supplémentaire pour 2020
Industrie MEM			
CCT Industrie MEM	-	Augmentation de CHF 30.- par mois dans la région C (Arc jurassien et Tessin), selon CCT	
Georg Fischer (sites de Nidau BE et de Luterbach SO)	0,5 % individuelle	-	
Hamilton, Bonaduz	1,3 % individuelle	-	
JNJ Automation	CHF 100.-	-	
MAN Energy Solutions	0,5 % générale, 0,7 % individuelle	-	
Scintilla , St. Niklaus VS	0,75 % individuelle	-	
Utilis AG	0,6 % individuelle	-	
Industrie textile			
SWISSMODE	-	-	En négociation
Schöller Textil AG	-	-	Négociations salariales en février 2020
Swisstextile	-	CHF 100.-	
USMM (Union Suisse des Métiers de la Mode))	Recommandation 0,8 %	0,8 %	
Industrie horlogère et microtechnique			
Industrie horlogère Suisse romande et Tessin	Compensation du renchérissement CHF 16.- ou 0,3 %, selon CCT	-	En négociation
Patek Philippe	Générale de CHF 25.- (dont CHF 16.- compensation du renchérissement selon CCT de la branche)	-	
Industrie horlogère Suisse allemande	Compensation du renchérissement CHF 16.- ou 0,3 %, selon CCT,	-	En négociations,

Branche / Entreprise	Augmentation effective	Salaire minimum	Divers
	Recommandation supplémentaire 0,4 % individuelle		l'offre des partenaires sociaux des travailleurs a été rejetée
Autres			
Sika	1,0 % individuelle	-	
ARTISANAT			
Secteur principal de la construction			
Secteur principal de la construction au niveau national	CHF 80.- ou env. 1,4 % générale	CHF 80.- ou env. 1,8 %	
Secteur du second œuvre			
Secteur du second œuvre de Suisse romande	Compensation du renchérissement 0,3 %, automatique selon CCT	-	
Industrie des produits en béton	-	-	En négociation
Secteur de la carrosserie	-	Auxiliaires CHF 50.- AFP CHF 75.- CFC CHF 100.-	
Installation électrique et de télécommunication	CHF 100.- générale plus compensation du renchérissement	-	
Enveloppe du bâtiment	CHF 20.- générale CHF 20.- individuelle	1,0 %	
Technologie du bâtiment	1,0 % individuelle	-	
Montage d'échafaudage	-	-	En négociation
Construction en bois	1,5 % générale, selon tableau salarial CCT	1,8-2,8 % générale, selon tableau salarial CCT	
Industrie du bois	-	-	Négociation salariale en janvier 2020
Branche de la plâtrerie et de la peinture	-	-	En négociation
Marbre et granit	Allocation unique CHF 480.- pour 2020	CHF 30.-	
Construction métallique	1,0 % individuelle	-	
Industrie du meuble	0,75 % générale 0,75 % individuelle	-	
Fabrication d'orgue	-	-	En négociation

Branche / Entreprise	Augmentation effective	Salaire minimum	Divers
Branche des menuisiers	0,75 % générale 0,75 % individuelle	1,5 %	
Tuilerie-Briqueteries	CHF 30.- générale	CHF 30.-	
Carrelage et poêlerie-fumisterie	0,5 % générale	-	